



Chers parents, chers enseignants, chers élèves,

Une réunion informelle du Conseil d'administration de l'École Decroly s'est tenue en visioconférence le 15 juin 2020. Un certain nombre d'éléments en sont ressortis que nous avons identifiés comme de potentiels moteurs d'évolution positive, la crise étant annoncée comme longue. L'objectif de cette lettre est de vous faire part de la situation et de nos réflexions à ce stade.

Il avait beaucoup été question de communication, de la nécessité d'identifier une cellule de crise incluant des parents. Il nous a semblé que le Bureau était l'instance la plus légitime pour remplir, aussi bien que possible, ce rôle. Même s'il n'est pas particulièrement formé à la gestion de crise (les projets à court terme prévoient de recevoir une aide extérieure dans ce domaine), il compte des représentants élus des parents, des professeurs, en plus des directions, anciennes directions et personnes « ayant rendu des services à l'école ». Selon les statuts, le Bureau est l'organe de gestion journalière de l'École, agissant de manière collégiale. Ceci est vrai pour toutes décisions, sauf celles qui relèvent de la responsabilité pédagogique, assumée par la réunion générale des professeurs, menées par les directions (art 3bis des statuts)

Jusqu'à nouvel ordre, le Bureau prévoit une réunion toutes les deux semaines (plus si nécessaire), deux ont déjà eu lieu.

Jusqu'à ce jour, il a plutôt été question d'application de consignes qui nous venaient de la Communauté française, entre autres sur le port du masque ou sur la procédure à suivre si un élève se présente avec des symptômes ou s'il y a une suspicion de cas positif (ou un cas avéré positif). Nous vous invitons vivement à vous référer à la lettre postée sur le site http://ecoledecroly.be/wa_files/2020-09-10-procedure_absence.pdf . Le PSE (organisme de Promotion de la Santé à l'École, à laquelle l'école est rattachée) est l'instance qui centralise les informations et a prévu tous les cas de figures possible (du moins à ce jour) pour y répondre de manière homogène. Les décisions finales appartiennent au médecin traitant de chaque enfant. L'apport est important car il permet à tout le monde de fonctionner dans un cadre commun, sans que l'École ne doive rompre d'une quelconque manière le secret médical. Les parents peuvent toujours téléphoner au PSE pour avoir un avis a priori, le numéro de téléphone est noté au-dessus de l'avis susmentionné. Il faudra sans doute un peu de patience car chaque PSE est en charge de 5000 élèves environ...

Depuis la rentrée, le Bureau passe par le site de l'école (<https://www.ecoledecroly.be/communications.html>) pour transmettre les avis et communications : vous pouvez demander à être averti par SMS dès qu'un nouvel avis est disponible, voir procédure en bas de page, rubrique « Avis et communications ». Pour ce qui est du calendrier et autres informations pratiques, nous vous invitons à consulter régulièrement le site de l'école. Nous comptons bien sûr toujours sur les délégués pour faire remonter des informations ou des avis qui seraient partagés par un certain nombre de parents de la classe. Par ailleurs, les parents membres du Bureau mettent en route un groupe de travail autour du rôle de délégué.

Les réunions de parents du 1^{er} trimestre aborderont évidemment ces questions niveau par niveau.

Les élèves et les enseignants ont repris une vie scolaire « normale ». Le port du masque entrave fortement l'échange nécessaire à toute forme d'enseignement, même s'il n'est pas question de contrevenir aux règles édictées. Les réunions d'équipes enseignantes envisagent la meilleure manière de répondre à toutes les questions ou problèmes touchant à la longue interruption de la vie scolaire de ces derniers mois, en particulier pour les élèves en difficulté. Elles s'activent à une réflexion sur les différents modes de suivi pédagogique en cas d'absence d'un ou de quelques élèves, ou de mise en quarantaine d'une classe, voire de l'école ; ou encore si la situation devait amener vers un code orange. Il est clair que nous ne sommes pas du tout dans le même cas de figure que l'année scolaire dernière où de nouvelles matières ne pouvaient être vues et où il y avait une forme de moratoire sur l'obligation scolaire. La volonté générale est de progresser sans renoncer aux principes de base Decrolyens.

Avec l'accord du Bureau,
Bernard Helson Président du PO de l'Ecole Decroly
le 24 septembre 2020